



Paris, le 5 avril 2023

Déclaration de FO Fonction publique Assemblée Générale du 5 avril 2023

L'Union interfédérale des agents de la Fonction publique Force ouvrière (UIAFP-FO), réunie en assemblée générale ce 5 avril 2023 rassemble tous les fonctionnaires et agents publics dans les trois versants de la Fonction publique, de la Poste et Orange.

Convoquée dans un contexte de mobilisation contre la réforme des retraites imposée par le Président de la République et le gouvernement Borne, FO Fonction publique rappelle sa totale opposition à tout report de l'âge d'ouverture des droits et à l'augmentation de la durée de cotisations à 43 ans et à toute remise en cause des régimes spéciaux.

Avec la Confédération, FO Fonction publique exige le retrait de cette loi inique et continuera les actions et la mobilisation jusqu'à l'obtention de son retrait.

Cette contre-réforme est injuste et violente. En effet, comme le secteur privé, les fonctionnaires et agents publics sont pénalisés de la même manière, à savoir deux ans de plus pour les catégories super-actives, actives et sédentaires. FO Fonction publique réaffirme sa défense du code des pensions civiles et militaires (CPCM) et de la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) consubstantiels du statut général des fonctionnaires. Elle rappelle son attachement aux régimes particuliers de retraites des agents publics, au fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'Etat (FSPOIE) et à l'IRCANTEC.

FO Fonction publique affirme qu'il existe d'autres moyens de financer et consolider notre système de retraite par répartition, à commencer par la revalorisation et l'augmentation des traitements et des salaires.

Pour FO Fonction publique, le contexte actuel et le passage en force du Gouvernement, à tous les niveaux, pour faire appliquer sa contre-réforme des retraites contre l'avis extrêmement majoritaire des travailleurs pèse sur le dialogue social et la confiance qui doit l'animer. Par sa politique de réformes et restructurations imposées aux personnels, les suppressions d'emplois et la remise en cause des garanties statutaires, le gouvernement porte l'entière responsabilité de la dégradation des conditions de travail.

C'est pourquoi pour FO Fonction publique, d'éventuelles concertations et négociations ne pourront pas s'engager sans garanties et préalables, notamment l'ouverture immédiate de véritables négociations salariales en réponse à l'inflation et au pouvoir d'achat.

Pour une réelle revalorisation des salaires, FO Fonction publique revendique :

- l'ouverture immédiate de véritables négociations salariales pour compenser l'inflation actuelle et engager le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat de 25 % depuis 2000,

- le maintien d'une seule valeur du point d'indice pour toute la Fonction publique dans le cadre de la grille statutaire unique,
- l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation dans le statut général,
- une carrière attractive avec un démarrage de la grille à 120% du SMIC pour la catégorie C, 140% pour la catégorie B et 160% pour la catégorie A,
- un coefficient multiplicateur de « x 6 » entre le bas et le haut de la grille,
- l'intégration des primes et indemnités dans le traitement indiciaire, soumise à retenue pour pension,
- l'abandon de tout paquet salarial se substituant à l'augmentation du point d'indice,
- l'application du principe d'égalité de traitement femmes/hommes,
- le maintien des corps, cadres d'emploi et grade au sein de catégories statutaires,
- la parité indiciaire corps et grades analogues (à diplôme égal – grille équivalente).

FO Fonction publique invite tous les fonctionnaires et agents publics à poursuivre et amplifier la mobilisation pour obtenir le retrait de la loi sur les retraites et la satisfaction de toutes les revendications.

Adoptée à l'unanimité